Union syndicale
Solidaires
Fonctions publiques et Assimilés

144 boulevard de la Villette 75019 Paris
01 58 39 30 20/ 01 43 67 62 14
coordfp@solidaires.org www.solidaires.org
Paris, le 16 mars 2009

Madame Thi-Trinh LESCURE
Solidaires Fonctions Publiques

à

Monsieur Eric Woerth
Ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction publique

Monsieur André Santini
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique
139 Rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Objet : décret 2006-1827 du 23 décembre 2006
relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination
dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat.

Messieurs les Ministres

Par courrier du 6 mars 2009, Solidaires vous a informés des conclusions du Médiateur de la République concernant les dispositions du décret 2006-1827 du 23 décembre 2006, relatives aux règles de classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat.
En complément de ses conclusions, le Médiateur recommandait la mise en œuvre de mesures transitoires en faveur des agents promus avant le 1er janvier 2007, date d'entrée en vigueur du décret précité.

Mesures transitoires, que Solidaires vous demande d'appliquer depuis déjà deux années, et qui vous ont été redemandées le 6 mars 2009.

Sans entrer dans une polémique stérile sur l'importance actuelle «du dialogue social», Solidaires sollicite, à nouveau, au nom de tous les agents lésés, qu'une rapide rencontre soit organisée avec l'Administration afin d'arrêter au plus tôt les mesures qu'il convient de prendre pour réparer ce préjudice.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma parfaite considération.

Thi-Trinh LESCURE
Solidaires Fonctions Publiques

Copie du courrier transmise à M. Paul PENY - DGAFP